

Le 25 mars 2024

**Décision de la Présidente n° :  
23-2024**

**Objet :  
Attribution des marchés de  
travaux pour la rénovation de  
14 logements – Gendarmerie  
de Brignais**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG**

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du  
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'appel public à concurrence envoyé en publication le 4 janvier 2024 au BOAMP sous la référence 24-1410 ;
- Ont été réceptionnées 69 offres pour tous les lots confondus à la date limite de remise des offres fixée au 20 février 2024 à 12 heures et aucune hors délais ;
- Considérant l'analyse des offres réalisée conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation ;
- 

### **DECIDE**

- **De déclarer irrégulières les offres des sociétés :**  
SOLYPER (lots 4, 5, 6, 7) pour mémoire technique présenté hors du cadre imposé et dépassant largement la limite de pages imposée (12 pages).  
KANAT CARRELAGE (lot 7) pour un acte d'engagement sans montant, absence de DPGF, de mémoire technique et d'attestation de visite.  
SCAPPATICCI ELECTRICITE (lot 10) pour absence d'acte d'engagement et de mémoire technique.

#### **Article 1 : TITULAIRES ET PRIX**

**D'attribuer** les marchés aux candidats suivants et pour les montants indiqués :

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

Désignation du lot et attributaire	Montant HT	Montant TVA 20 %	Montant TTC
Lot 1 – <b>SARL ALAGOZ FACADE</b> 252 RTE NATIONALE 7 38550 ROUSSILLON	310 000,00 €	62 000,00 €	372 000,00 €
Lot 2 – <b>QUALI ECO</b> 290 RUE FERDINAND PERRIER 69800 SAINT-PRIEST	47 269,94 €	9 453,99 €	56 723,93 €
Lot 3 – <b>LA CONSTRUCTION ARBRESLOISE</b> ZI LA PONTCHONNIERE 69210 SAIN BEL	130 152,00 €	26 030,40 €	156 182,40 €
Lot 4 - <b>LA CONSTRUCTION ARBRESLOISE</b> ZI LA PONTCHONNIERE 69210 SAIN BEL	60 320,61 €	12 064,12 €	72 384,73 €
Lot 5 – <b>SARL SERVBAT</b> 1 Rue Eugène Maréchal 69200 VENISSIEUX	122 445,50 €	24 489,10 €	146 934,60 €
Lot 6 – <b>SARL SERGE LOVISOLO</b> 93 RTE DE VIENNE 38440 BEAUVOIR DE MARC	25 861,42 €	5 172,28 €	31 033,70 €
Lot 7 – <b>BCRENOVATION</b> 29 RUE AMPERE 69680 CHASSIEU	130 029,97 €	26 005,99 €	156 035,96 €
Lot 8 – <b>MOOS SAS</b> ZA LA GAITE 6 avenue Jean MOOS 69550 AMPLEPUIS	176 225,54 €	35 245,11 €	211 470,65 €
Lot 9 – <b>HERVE THERMIQUE</b> ZAC de Sacuny, 558 Avenue Marcel Mérieux 69530 BRIGNAIS	68 087,54 €	13 617,51 €	81 705,05 €
Lot 10 - <b>JASON</b> 95 RUE DU RUISSEAU 69360 SAINT QUENTIN FALLAVIER	36 376,00 €	7 275,20 €	43 651,20 €

**De signer** les marchés correspondants et tous les documents nécessaires à leur bonne exécution.

### **Article 3 : DUREE ET DELAIS D'EXECUTION**

Le présent marché prendra effet à compter de sa notification et prendra fin à compter de la fin de des garanties prévues au marché.

La durée globale prévisionnelle pour la réalisation de l'ensemble des prestations est de 15 mois incluant la période de préparation d'un mois.

L'exécution des travaux débutera à la date indiquée sur l'ordre de service prescrivant de démarrer les travaux.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,